

ADMINISTRATION DE L'AÉROPORT DE VANCOUVER
GUIDE COMMERCIAL DES FRAIS ET REDEVANCES
À compter du 1^{er} janvier 2025
Sous réserve de modifications

Les tarifs ne comprennent pas les taxes applicables, sauf indication contraire.

Voyagistes / Autres		Frais annuels
Aérogare trafic intérieur		8 345,15 \$
Aérogare internationale – Hall de réception (IRL)		8 345,15 \$

Comptoirs IRL		Frais mensuels
Petits comptoirs		737,92 \$
Grands comptoirs		1 475,85 \$

FRAIS D'EAU ET D'ÉGOUTS		
Consommation d'eau	Tarifs actuels de la ville de Richmond	par mètre cube
Utilisation d'eaux usées	0,677 \$	par mètre cube

FRAIS DE STATIONNEMENT DES VÉHICULES		
---	--	--

Aérogares trafic intérieur et international		Frais
Stationnement pour les employés :	Aléatoire	57,75 \$ par mois
	Place réservée (stationnement M)	126,00 \$ par mois
	Place réservée (stationnement Ouest)	126,00 \$ par mois
	Place réservée (stationnement Templeton South)	105,00 \$ par mois
Stationnement public :	Parc de stationnement	Premières 30 Min. (ou moins) - Gratuit 14,00 \$ chaque 30 min. supplémentaires (ou moins) 65,00 \$ maximum quotidien (période de 24 heures)
	Stationnement économique à long terme	4,25 \$ par heure 27,50 \$ maximum par jour 153,50 \$ maximum par semaine

Aérogare sud		Frais
Stationnement pour les employés :	Aléatoire	57,75 \$ par mois
	Place réservée	82,95 \$ par mois
Stationnement public :	Stationnement principal et stationnement côté piste	4,25 \$ par heure 12,50 \$ maximum par jour
	Stationnement de débordement	3,75 \$ par heure 10,25 \$ maximum par jour
	Stationnement pour hydravions	1,50 \$ par heure 6,75 \$ maximum par jour

1. Les frais de stationnement des employés mentionnés ci-dessus n'incluent pas la taxe de vente de 24 % de TransLink sur le stationnement, car cette taxe ne s'applique qu'aux stationnements publics.
2. Les frais de stationnement public indiqués ci-dessus comprennent la taxe de vente de 24 % sur le stationnement de Translink.
3. Pour obtenir davantage de renseignements sur le stationnement réservé aux employés, veuillez contacter le directeur du transport terrestre au (604) 276-7738.

ADMINISTRATION DE L'AÉROPORT DE VANCOUVER
GUIDE COMMERCIAL DES FRAIS ET REDEVANCES
À compter du 1^{er} janvier 2025
Sous réserve de modifications

FRAIS DE TRANSPORT TERRESTRE	
Frais d'installation pour les clients de location de voitures	
Par véhicule de location : 5,75 \$ par jour avec un plafond de sept jours	
<i>Opérations d'affrètement non régulières</i>	<i>Frais par voyage (plus TPS)</i>
1 à 11 sièges	9,00 \$
12 à 24 sièges	18,07 \$
25 à 33 sièges	26,67 \$
34 à 59 sièges	36,18 \$
60 sièges et plus	57,40 \$
<i>Véhicules à bagages</i>	
1 tonne ou moins	18,07 \$
Plus d'une tonne	26,67 \$
Frais d'administration	150 \$ par entreprise plus TPS
Permis d'autobus de courtoisie	2 640,00 \$ plus les taxes applicables par année et par véhicule, à condition que, si un véhicule dessert plus d'un emplacement, des frais supplémentaires de 2 640,00 \$ plus les taxes applicables par année s'appliquent pour chaque emplacement additionnel.

1. Les frais ci-dessus ne s'appliquent qu'aux opérations d'affrètement non programmées.

Grille tarifaire des frais d'aménagement du territoire et de construction		
<i>Frais de permis d'aménagement</i>		Frais
Surface brute	0 à 10 mètres carrés	100,00 \$
	10,1 à 200 mètres carrés	250,00 \$
	200,1 à 500 mètres carrés	500,00 \$
	500,1 mètres carrés et plus	500,00 \$, plus 100,00 \$ pour chaque tranche supplémentaire de 100 mètres carrés, ou partie de celle-ci, de surface brute de plancher, jusqu'à concurrence de 5 000,00 \$.
<i>Frais de permis d'installation</i>		Frais
Valeur de la construction	0 à 1 000 \$	150,00 \$
	1 001 \$ à 200 000 \$	150,00 \$ plus 13,50 \$ par tranche de 1 000 \$ au-delà de 1 000 \$
	200 001 \$ à 800 000 \$	2 837,00 \$ plus 13,25 \$ par tranche de 1 000 \$ au-delà de 200 000 \$
	800 001 \$ à 1 500 000 \$	10 787,00 \$ plus 12,00 \$ par tranche de 1 000 \$ au-delà de 800 000 \$
1 500 001 \$ et plus	19 187,00 \$ plus 9,00 \$ par tranche de 1 000 \$ au-delà de 1 500 000 \$	
<i>Dépôt de permis d'installation</i>		Dépôt
Valeur de la construction	0 à 10 000 \$	500,00 \$
	10 001 \$ à 50 000 \$	1 000,00 \$
	50 001 \$ et plus	1 000,00 \$ plus 1,0 % du montant du contrat en sus de 50 000 \$, jusqu'à concurrence de 20 000 \$

1. Permis d'occupation provisoire – Aucuns frais pour les 90 premiers jours, puis des frais de renouvellement de 200 \$ par mois, jusqu'à ce qu'un permis d'occupation définitif soit délivré.

ADMINISTRATION DE L'AÉROPORT DE VANCOUVER
GUIDE COMMERCIAL DES FRAIS ET REDEVANCES
À compter du 1^{er} janvier 2025
Sous réserve de modifications

FRAIS ET REDEVANCES DIVERS			
Nettoyage des déversements de carburant	Recouvrement des coûts plus frais administratifs		
Délivrance de clés	5,00 \$ par clé		
Location de salles de conférence :	218,55 \$ par 4 heures ou partie d'heure, et par la suite		
	16,39 \$ par heure		
Salle de conférence Sea to Sky		Chaque heure	
Petite salle (capacité de 50 personnes)	Tarif pour 4 heures	supplémentaire	Maximum par jour
Grande salle (capacité de 131 personnes)	437,09 \$	109,27 \$	699,35 \$
Combinées (capacité de 181 personnes)	655,64 \$	163,91 \$	1 049,02 \$
	874,18 \$	218,55 \$	1 398,69 \$
Non-restitution de la carte d'identité de zones réglementées (CIZR) ou du laissez-passer temporaire :			
<u>Pour les détenteurs d'un laissez-passer :</u>			
Une CIZR non restituée ou un laissez-passer temporaire	50,00 \$, non remboursable		
Deux CIZR non restituées ou laissez-passer temporaires	150,00 \$, non remboursable		
Trois CIZR non restituées ou laissez-passer temporaires	250,00 \$, non remboursable		
Quatre CIZR non restituées ou laissez-passer temporaires	350,00 \$ non remboursable (la délivrance d'un laissez-passer supplémentaire est sujette à révision et à l'approbation de l'Administration de l'aéroport)		
Remplacement de la plaque frontale interentreprises uniquement	25,00 \$ chacun, non remboursable		
Laissez-passer de points	200,00 \$ chacun, non remboursable lors du retour		
<u>Pour les entreprises commanditaires qui approuvent une CIZR ou un laissez-passer temporaire :</u>			
chaque non-restitution de CIZR ou laissez-passer temporaire (période de grâce de 30 jours) :			
- statut rappelé ou expiré	350,00 \$, non remboursable		
- statut perdu ou volé	\$0.00		